

## Le droit individuel de formation (DIF)

Le décret du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV) des agents de la fonction publique hospitalière constitue une réforme importante dans la mesure où elle conforte le droit à la formation de chaque agent, tout au long de sa vie professionnelle.

En effet, ce décret institue le DIF (Droit Individuel de Formation) pour chaque agent, qui dispose désormais de la possibilité de pouvoir accéder, à son initiative, à des formations professionnelles correspondant à un développement de compétences individuelles.

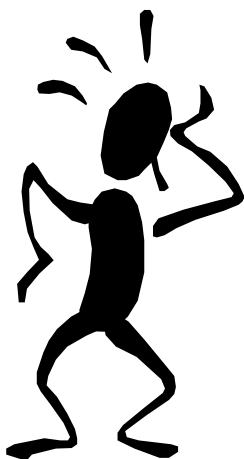
### Qu'est ce que le DIF ?

Tout agent bénéficie d'un droit individuel de formation d'une durée de 20 H par an. Cette durée est proratisée pour les agents travaillant à temps partiel et/ou recrutés en cours d'année.

Les droits acquis annuellement sont cumulés dans la limite de 120 H.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, chaque agent a acquis sur son compteur DIF un droit de tirage de 30 H. Les compteurs DIF sont actualisés à terme échu, au 31 décembre de chaque année.

Le DIF peut être activé par anticipation des droits dans la limite du nombre d'heures déjà acquises, jusqu'à 120 H maximum. Un contrat d'engagement à servir sera alors signé entre l'agent et son établissement.



### Comment activer le DIF ?

Le DIF est mis en œuvre à l'initiative de l'agent, en accord avec l'établissement, sur les actions suivantes :

- Actions d'adaptation à l'évolution prévisible des emplois,
- Actions visant au développement des connaissances ou compétences (adaptation à l'évolution prévisible des emplois, développement des compétences)
- Actions de préparation aux concours
- Actions complémentaires préparant à un bilan de compétence
- Actions complémentaires préparant à une validation des acquis de l'expérience.

Le choix de l'action envisagée est arrêté par écrit entre l'agent et l'établissement. Ce dernier dispose d'un délai de 2 mois pour notifier sa réponse à l'agent. L'absence de réponse de l'établissement vaut acceptation de la demande.

En cas de désaccord sur le choix de l'action pendant 2 années consécutives, l'ANFH organise la prise en charge de l'action souhaitée par l'agent dans le cadre d'un CFP (congé de formation professionnel), sous réserve qu'elle corresponde aux critères de priorité définis.

Les heures de formation réalisées au titre du DIF en dehors du temps de travail donnent lieu au versement d'une allocation égale à 50 % du traitement net de l'agent concerné.

Le service des ressources humaines, et plus particulièrement Mademoiselle Florence BELLINI, responsable de la formation continue (poste 43.82), se tient à votre disposition pour toute information que vous jugeriez utile.

GESTION DES  
RISQUES

## BILAN DES FEI année 2008

Mis en place  
Mars 2009

Modifié

THEME	Référent	Nbre FEI	Mesures et moyens mis en oeuvre
<b>CHUTES</b>		3	
Fauteuils roulants chariots plats	Dr Haouche Mme Châtillon	15	Réunion d'un groupe de travail et remise aux normes du matériel. Renouvellement de matériel et organisation du fonctionnement
Accès piscine et gymnase	Mme Châtillon	7	Renforcement de la vigilance et du suivi du protocole de la fermeture des accès.
Vols	Mme Châtillon	20	Installation d'un digicode à l'entrée des vestiaires du bâtiment central. Changement des serrures des réserves et projet d'un procédé de serrure sécurisée pour des locaux stratégiques.
Locaux /sécurité	Mme Châtillon	4	Clôture du chantier en cours (HDJ) Elagage.
Divers	Mme Châtillon	8	Vétusté des locaux Calmette = fermeture Mise à disposition d'un distributeur de boissons chaudes.
Sécurité	Mme Peyron	12	Réparation fuites, portes et fenêtre par les services techniques et fermeture de Calmette. Rappel de vigilance aux entreprises (fermeture du chantier HDJ) Création d'un chemin à pente plus douce (Minvielle)
Médicaments	Mme Lorme	7	Groupe de travail MEDIQ sur la sécurisation du circuit du médicament (mars 2008 – mars 2010) Changement des taquets des lits parcs.
Dispositifs médicaux	Mme Lorme	30	Remplacement des pompes de nutrition APPLIX Changement de fournisseur des filtres particulières.
Hygiène	Mme Lorme	5	Protocoles réécrits : hygiène au bassin de rééducation
Qualité des soins	Mme Dechet	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EFFECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adéquation entre les axes prioritaires de formation et la problématique des agents devant la prise en charge de certains patients.</li> <li>✓ Redéploiement des personnels de Calmette vers les autres unités.</li> <li>✓ Renforcement de l'effectif IDE par le biais d'une bourse d'étude qui facilitera l'intégration dès le stage professionnel de fin d'étude et recrutement dès l'IFSI.</li> <li>✓ Réactivité aux demandes d'entretien d'embauche.</li> </ul> </li> <li>• PLANNING : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cohésion, communication.</li> </ul> </li> </ul>

CL

**GESTION DES RISQUES**
**BILAN DES FEI année 2008**

 Mis en place  
Mars 2009  
Modifié

Problèmes liés au comportement	Mme Quéval	83	Agir rapidement (être réactif) par rapport aux décisions et à la graduation des sanctions. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien définir, dès l'arrivée du patient, un projet personnalisé de séjour (objectifs, durée de séjour, permissions...)</li> <li>• Nécessité de maintenir un rendez-vous de pré admission pour repérer les enfants et adolescents à problématique sociale et/ ou comportementale et/ ou scolaire et anticiper les débordements.</li> <li>• Renforcer la prise en charge éducatives, sportives et rééducatives en dehors du temps scolaire, parfois en individuel.</li> <li>• Former les personnels à la prise en charge.</li> </ul>
		✓ DPI en cours. ✓ Protocole BMIR en cours. • ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT EN CONSULTATION. ✓ Réflexion à mener. • DEGRADATION DE MATERIEL ✓ Responsabilité civile : attestation à fournir dès l'admission ✓ Facturation du coût à la famille. ✓ Education : respect au sens large.	✓ Un certain nombre de FEI concerne les mêmes enfants • Certaines pathologies induisent plus souvent des problèmes de comportement. • Les séjours longs favorisent les débordements. • Le manque d'informations concernant les patients avant l'admission. • La déscolarisation préalable à l'admission est un facteur de risque. • Eviter l'inactivité propice aux regroupements des adolescents. • L'hôpital est démunie pour cette gestion des comportements violents.

Comme tous les ans, l'association "les amis de l'HPR" organise un repas dans la salle des fêtes du Colombier à Saint Arnoult en Yvelines.

Les bénéfices de cette soirée serviront à financer des projets pour les enfants de l'hôpital.

Grâce à Mr Morel qui est le président de cette association, un petit bus a été offert à notre établissement cette année (avec l'aide de l'opération pièces jaunes)



Les amis du HPR lors de la remise du petit bus le 30 avril 2009

**SAMEDI 7 NOVEMBRE 2009**

20 Heures

**SALLE DU COLOMBIER**  
à Saint Arnoult en Yvelines

# SOIRÉE DANSANTE

Organisée par les amis du H.P.R.  
Au profit des enfants du H.P.R. de Bullion

☞ MENU ☞

*Apéritif*

◇◇◇◇

*Choucroute garnie*

◇◇◇◇

*Fromage*

◇◇◇◇

*Dessert*

*Bière pression, Vin blanc, Vin rouge.*

**Orchestre : Patrick CHENU**  
et la chanteuse de cabaret :  
**Laëtitia MALECKI**

Participation : **45 Euros.**

Réservation et chèque avant le 1 Novembre 2009 : à l'ordre de l'association « Les amis du H.P.R. »  
21 rue Jean Moulin 78730 Saint Arnoult en Yvelines. ☎ : 01 30 41 44 03  
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

## L'ATELIER DEGUISEMENT

### En route vers l'imagination

J'ai pu noter que certains enfants, lors de leur hospitalisation, se replient sur eux-mêmes du fait de la séparation familiale ou d'une perte d'autonomie (traction, fauteuil, traitement fatiguant, perte d'un membre, douleurs...). Ils n'ont plus l'envie de s'investir, certains n'ont même plus goût à rien. De là est née l'idée de l'Atelier Déguisement.

**Celui-ci leur permet :**

- D'oser faire,
- se montrer sous couvert d'un costume,
- ne pas s'effacer devant l'épreuve

de la maladie,

--- mais montrer que l'on existe, que l'on est capable de réaliser quelque chose.

--- Puiser une force dans cet exercice, redevenir acteur pour mieux mener sa rééducation.

Cet Atelier fonctionne le mercredi matin au club moyen qui accueille des enfants de 6 à 10ans.

L'activité, du fait de la grande tranche d'âge qu'elle couvre ainsi que des particularités de chaque enfant nécessite beaucoup de matériaux. Aussi, si vous possédez des chutes de tissus, du petit matériel de couture, d'anciens déguisements, ou des accessoires (chapeaux, épées, barrettes, chaussons de gym) ne les jetez plus ! Je serais heureuse de leur redonner une seconde vie au profit des

enfants.

Vos dons peuvent être laissés au bureau éducatif, 1<sup>er</sup> étage, pavillon Petit.

Le club Petit

